

## Chronique Municipale

Mercredi dernier, nos échevins se réunissaient en séance régulière. Sauf M. le Dr Ulric Jacques, tous étaient présents, et M. le Maire Bouchard occupait le fauteuil présidentiel.

Après la lecture et l'approbation des minutes de la dernière séance, le rapport du greffier de la Cour du Recorder est lu et déposé aux archives.

Malgré les dires du Maire sur l'excellent état des finances municipales, le trésorier est autorisé à emprunter de la Banque de Montréal l'argent nécessaire jusqu'à concurrence de cinquante mille piastres. Pour ces fins le maire et le trésorier sont munis de tous pouvoirs pour signer un ou des billets.

Continuant sur le terrain de la finance, qui semble fort intéresser le Conseil de ce temps-ci, il est unanimement adopté, attendu que depuis l'adoption des règlements 243, 252, 270, 271, 274, 282, 286, 295, 298, 306, 307 et 309, la Cité a transporté son compte à la Banque de Montréal, attendu aussi que par ces divers règlements, il a été décrété que le Conseil sur simple résolution, pouvait fixer tout autre endroit que celui mentionné dans les dits règlements pour le paiement du capital et des intérêts, que les dites obligations et leurs coupons d'intérêts soient payables au bureau de la Cité ou au Bureau de la Banque de Montréal, à S.-Hyacinthe ou à Montréal.

Depuis quelques semaines, les rumeurs étaient persistantes que le Conseil devait incessamment acheter un immeuble pour servir d'Hôtel-de-ville. De fait, il en a été question aux diverses réunions du Conseil siégeant en comités. W. Wilfrid Girouard aurait offert sa superbe bâtisse de l'ancien Grand Hôtel pour un prix d'occasion, imposant aux échevins la seule obligation de donner leur réponse dans un délai fixe. Une lettre également de l'Union S.-Joseph, offrant son immeuble de la rue Girouard, au prix de \$30,000.00 avait été également soumise à la considération.

Mercredi soir ce document fut remis sur la table pour considération. M. Alfred Côté donna aussitôt avis qu'il proposera, à une prochaine séance, l'adoption d'un règlement, devant porter le numéro matricule, 330, et le vocable : "Règlement autorisant l'achat d'une bâtisse devant servir d'Hôtel-de-Ville".

Nous ne manquons point d'étudier ce projet de règlement dans notre prochaine édition. Il comporte des obligations telles que les contribuables ne peuvent en ignorer la portée.

La séance se termine par une autorisation au greffier, histoire probablement de tenir l'affaire sur le tapis, à écrire à la Compagnie du Grand Tronc pour lui demander la permission de construire un viaduc pour piétons, sous les voies ferrées, vis-à-vis la rue S. Joseph.

Dans les comptes, deux items soulèvent l'intérêt, le premier de \$25.00 payé à D.-T. Bouchard, et le second de \$75.00 payé encore à D.-T. Bouchard. Si ce D.-T. Bouchard est le même personnage que D.-T. Bouchard, maire de S.-Hyacinthe, les contribuables ont le droit de connaître la nature de ces comptes, le premier magistrat de notre ville ne pouvant, d'après l'esprit de la Charte, recevoir aucune indemnité, sous quelque nature que ce soit, pour ses services.

Il est vrai que réclamer de tels renseignements est peine perdue. D'autres ont voulu savoir et la majorité des contribuables s'y sont opposés. Quand le vin est tiré, dit le proverbe, il ne reste plus qu'à le boire. Seulement, c'est le contribuable qui tire, d'autres boivent.

EUGÈNE CHARTIER

## LA PRESSE CATHOLIQUE

La presse est une puissance. Elle est même, au dire de plusieurs, la puissance; car elle fait l'opinion et l'opinion mène le monde. Les ambitieux et les brasseurs d'affaires le savent; aussi cherchent-ils à l'asservir ou du moins l'influencer.

L'opération devient de jour en jour plus facile; car la presse quotidienne, qui jadis était avant tout l'organe d'une opinion politique ou d'une idée, tend de plus en plus à se commercialiser. La constatation du Père Yves de la Brière sur la presse quotidienne de France pourrait, sans modification notable, s'appliquer à d'autres pays. (Autrefois, dit-il, presque tous les journaux étaient des organes politiques, servant un parti, ou représentant une idée déterminée. Actuellement, les journaux de cette espèce, les journaux d'opinion, ne possèdent plus qu'une portion réduite de la clientèle. Les journaux à grand tirage, qui ne correspondent à aucune opinion rigoureusement assignable, cherchent à atteindre un public multicolore et surtout l'immense public anonyme et incolore. C'est la presse d'information, prenant franchement et exclusivement le caractère d'entreprise commerciale.)

(Par la rapidité, l'abondance et le mode ingénieux de présenter les nouvelles aptes à satisfaire la curiosité publique, par l'appât

des illustrations, des concours et des primes, comme par les faits divers, les feuilletons, par la chronique copieuse des sports, des spectacles, des attractions diverses, ces mastodontes attirent et retiennent un nombre formidable de lecteurs et d'acheteurs. L'importance de leur circulation donne de la valeur marchande à leur publicité. C'est la réclame commerciale, la réclame sous toutes ses formes et, spécialement, la réclame à éguisée, qui procure de gros bénéfices. Aussi la réclame devient-elle l'élément essentiel du journal: on commence par déterminer quelle place matérielle appartiendra, dans chaque numéro, à la publicité rémunératrice, aux annonces, et l'on accordera ensuite les colonnes restées disponibles aux articles et aux informations d'ordre politique, littéraire et général. Voilà comment la presse est commercialisée dans les mastodontes qui obtiennent, sans conteste possible l'immense majorité de la clientèle des lecteurs.)

Or, un journal, établi sur ces bases, sans être mauvais par principe, court risque d'être un déplorable éducateur. Le rendement des annonces se mesurant au nombre d'abonnés, la feuille mercantile doit viser avant tout à développer sa circulation, et donc à ménager à la fois annonceurs et lecteurs que des positions trop nettes pourraient indisposer. Pour échapper au bâillon auquel l'acculerait la défense énergique des intérêts vitaux du pays, la grosse presse regarde ailleurs: elle se livre à l'information à outrance; hypnotise ses abonnés sur les actualités les plus triviales, sur les sports et les concours, sur les crimes vrais ou faux, sur les procès scandaleux. Car, pour accroître sa clientèle, la presse résiste mal à la tentation chaque jour renaissante de piquer la curiosité morbide, de flatter les instincts populaires. Sans doute rédacteurs et éditeurs en gémissent, mais le désir de distancer les concurrents ou d'encaisser les gros bénéfices de certaines annonces finit par vaincre les résistances.

Si le journal est une grande école où le peuple achève son éducation, on comprend que l'Eglise s'alarme et qu'elle cherche à susciter des organes plus fermes au point de vue des principes, d'une tenue plus digne et franchement catholiques. Nos journaux à fort tirage publient, il est vrai, des nouvelles religieuses, des extraits de sermons, agrémentés du portrait du prédicateur, mais cela ne suffit pas à constituer une presse catholique. Que dire, si le journal force ses lecteurs à patauger chaque jour dans la boue des crimes à sensation! Que dire, si, malgré les avertissements de l'autorité, il consacre ses colonnes à l'annonce de pièces à moralité plus que douteuse et se fait le recruteur grassement payé des lieux d'amusements suspects! Que dire encore, si, par crainte de voir baisser sa clientèle, il n'ose appuyer les mouvements sociaux ou religieux qui préconisent l'Eglise?... Non, le catholicisme individuel de ses rédacteurs ou de ses bailleurs de fonds n'empêche pas le journal d'être un triste éducateur, qui, inconsciemment, je le veux bien, fausse le jugement populaire en donnant au crime ou à la bagatelle la place d'honneur, exploite les instincts grossiers dont il vit, amène la diminution de la foi, la dépression des convictions, l'abaissement du sens moral, du goût et du bon sens.

L'Eglise a vu le mal qui menaçait la plupart des pays, et avec une énergie et une insistance qui ne font que grandir, elle recommande le remède, la fondation et le maintien de journaux nettement catholiques. Il y a déjà trente ans, le clairvoyant pape Léon XIII donnait aux évêques d'Italie cette sage direction: (( Il est à désirer que, au moins dans chaque province, on crée quelque organe d'enseignement pour instruire le peuple... et cela par le moyen de publications fréquentes et, s'il est possible, quotidiennes. ))

Cette presse, d'autant plus libre de ses mouvements qu'elle sera plus indépendante des partis et des influences financières, doit, dans la pensée du Saint Siège, proclamer en toute occasion les principes de l'Eglise, défendre ses droits et, sans se désintéresser des événements du jour, les juger à la lumière des saines doctrines et en tirer les leçons qu'ils comportent. Sa mission est donc de semer la vérité, de rappeler les bases de la société et, comme une sentinelle vigilante, de signaler l'erreur, lui tenir tête, la démolir. Ses lecteurs seront peut-être moins au fait des crimes sensationnels mais ils auront plus d'idées et, n'ayant pas subi le chloroforme déprimant d'un reportage grotesque ou malsain, ils auront l'œil ouvert sur leurs droits et auront appris à les défendre.

Le mot d'ordre du Pape a été entendu chez nous et, aujourd'hui, le Canada est jalonné de journaux catholiques, depuis les côtes de l'Acadie jusqu'aux plaines de l'Alberta, des terres nouvelles de Chicoutimi jusqu'aux centres canadiens-français de la république voisine. Bien que récemment descendus dans l'arène ils ont déjà par leurs services conquis les éloges de notre évêque. N'est-ce pas un évêque des avant-postes, Mgr Latulippe, qui disait: (( On a vu paraître des revues et des journaux français et catholiques qui ont jeté dans les demeures les saintes semences du patriotisme et de l'esprit chrétien. Oh! le bel apostolat qu'ils ont exercé depuis quelques années! ))

Cet effort vigoureux en faveur de la bonne presse dénote, chez ceux qui en furent l'âme, de la clairvoyance, des hautes pensées et un noble désintéressement. Mais ces initiateurs ont-ils rencontré partout l'appui qu'ils méritent? Certainement non. Et la raison est obvie: c'est que notre peuple n'a pas encore saisi le rôle de la presse catholique et son importance primordiale. C'est une lacune regrettable dans sa formation et qu'il s'agit de combler. Car du

Suite à la page 8.

## NOTES

### Que fait-il?

A sa séance du 16 août dernier, le Conseil était requis par l'Union Catholique des Menuisiers d'apporter son concours dans le but de remédier à la rareté du charbon. Nous ne sachons encore que le Conseil ait trouvé un moyen d'aider le consommateur à remédier aux dangers d'un hiver sans combustible suffisant.

o o o

### A propos de combustible!...

Les contribuables sauront-ils jamais ce qu'a coûté à la ville sa dernière Commission du Combustible, de si lamentable mémoire? Du bois avait été acheté pourtant à S.-Jude pour remédier alors à la rareté du charbon. M. Bouchard pourrait-il aujourd'hui nous dire l'usage que la municipalité en a fait, enfin, le pour et le contre de cette politique nouvelle, c'est-à-dire ce qu'elle a coûté et ce qu'elle a rapporté.

o o o

### Soeur Anne, ne vois-tu rien venir?

Il ne faut pourtant point oublier que le Règlement No 328, que le Maire a fait adopter aux contribuables, doit recevoir l'approbation ou la désapprobation du Ministre de la Voirie. Cette décision a-t-elle atteint S. Hyacinthe?... M. Bouchard n'en parle pas souvent. Il est peut-être encore dans la période douloureuse de l'expectative!...

o o o

### On ne parle plus du Bain

Le Règlement 328 a-t-il paralysé les énergies du Maire, au point de le rendre discret sur son projet de la construction d'un Bain public?... Il est vrai que bien d'autres rêves n'ont pas encore vu le jour: l'Hôtel-de-Ville, l'Ecole Technique, les nouveaux parcs, le réservoir d'eau, et le projet, cher aux échevins du Quatre, le tunnel de la rue S.-Joseph. Que feront les ouvriers, M. Bouchard, s'ils ne peuvent avoir les travaux que vous leur promettiez?.....

o o o

### Est-il revenu ou non?

Depuis que notre Maire a accompagné un groupe de financiers et d'industriels dans la ville voisine de Drummondville, nous n'avons plus entendu parler de lui. Il est vrai qu'il a dû aller à Sweetsburg!.....

o o o

### A propos de Sweetsburg!...

Les lecteurs exclusifs du *Clarion* ont été bien peu éclairés sur le résultat du procès que M. Damien Bouchard avait intenté à M. Morissette. Ils sont encore plus à plaindre qu'à blâmer.

o o o

Une annonce dans *La Tribune* a toujours porté profit. Pourquoi ne pas annoncer dans ce journal?

**Avis public**, est par les présentes donné que Edmond Arthur Robert, financier, Charles Glass Greenfields, Conseil du Roi et Avocat, James Edward Hutcheson, Gérant, Kenneth Buchanan Thornton, Ingénieur, et l'honorable David Ovide L'Espérance, Sénateur, s'adresseront à la législature de la Province de Québec à sa prochaine session pour obtenir une charte les incorporant sous le nom de Québec Tramways Company pour les fins suivantes :

Pour acheter, louer ou acquérir de quelque manière que ce soit et de construire, opérer et maintenir des tramways et chemins de fer dans la cité de Québec, et dans les comtés de Saguenay, Chicoutimi, Lac St-Jean, Charlevoix, Montmorency, Québec, Portneuf, Champlain, St-Maurice, Maskinongé, Berthier, Joliette, Bonaventure, Gaspé, Matane, Rimouski, Témiscouata, Kamouraska, L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Lévis, Dorchester, Lotbinière, Mégantic, Beauce, Frontenac, Nicolet, Arthabaska, Wolfe, Compton, Yamaska, Drummond, Richmond, Richelieu, Bagot, Shefford, Sherbrooke, Stanstead et St-Hyacinthe, dans la Province de Québec ; pour acheter, louer ou acquérir de quelque manière que ce soit, et de construire, développer et opérer des pouvoirs hydrauliques, électriques ou autres usines de pouvoir, usines à gaz ou pouvoirs d'eau dans la cité de Québec ou n'importe lequel des dits comtés pouvant être utilisés dans le but de fournir le pouvoir à ou pouvant être opérés conjointement avec les tramways ou chemins de fer de la compagnie, et de vendre et distribuer dans la cité de Québec ou dans n'importe lequel des dits comtés une partie quelconque du pouvoir ou gaz produit par les dites usines ; d'acheter, construire et opérer telles lignes de téléphone ou télégraphe avec ou sans fil qui pourraient être requises pour les besoins des affaires de la Compagnie ; d'acquérir en entier ou en partie, par achat ou de toute autre manière, le stock capital, parts, sécurités, entreprises, et propriétés du Québec Railway Light, Heat & Power Company, Limited, Québec Railway Light & Power Company, Québec Jacques-Cartier Electric Company, Québec County Railway Company, Québec Gas Company, Frontenac Gas Company, Canadian Electric Light Company, ou n'importe laquelle de ces compagnies, ou n'importe quelle autre compagnie ou compagnies dont les propriétés ou entreprises ou une partie quelconque de ces propriétés ou entreprises, pourraient être employées ou opérées aisément et avec avantages pour les affaires ou entreprises de la Compagnie, comprenant en entier ou en partie leurs Chartes, contrats, franchises, droits, pouvoirs, privilèges, immunités et exemptions de toute nature et description ; et de les vendre ou d'en disposer de quelque manière que ce soit en entier ou en partie ; de concéder à quelque compagnie que ce soit, dont une partie quelconque des entreprises ou propriétés ou autres droits sont acquis par la Compagnie, l'autorité nécessaire pour les transmettre à la Compagnie.

Québec, 4 octobre 1922.  
Greenfields, Greenfields & Languedoc.  
Procureurs des demandeurs.

**Avis public** est par les présentes donné que Edmond Arthur Robert, financier, Charles Glass Greenfields, Conseil du Roi et Avocat, James Edward Hutcheson, Gérant, Kenneth Buchanan Thornton, Ingénieur et l'honorable David Ovide L'Espérance, Sénateur, s'adresseront à la législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir une charte les incorporant sous le nom de Québec Gas Company, pour les fins suivantes :

Pour acheter, louer ou acquérir de quelque manière que ce soit, et de construire, développer et opérer des usines à gaz et hydrauliques, des pouvoirs électriques ou autres, usines ou pouvoirs d'eau dans la cité de Québec, ou dans les comtés de Saguenay, Chicoutimi, Lac St-Jean, Charlevoix, Montmorency, Québec, Portneuf, Champlain, St-Maurice, Maskinongé, Berthier, Joliette, Bonaventure, Gaspé, Matane, Rimouski, Témiscouata, Kamouraska, L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Lévis, Dorchester, Lotbinière, Mégantic, Beauce, Frontenac, Nicolet, Arthabaska, Wolfe, Compton, Yamaska, Drummond, Richmond, Richelieu, Bagot, Shefford, Sherbrooke, Stanstead, et St-Hyacinthe, dans la Province de Québec et de fabriquer, acheter, vendre et distribuer, des pouvoirs de gaz, eau et électricité et autres pouvoirs dans la cité de Québec, ou dans n'importe quel des dits comtés ; d'acquérir, construire et opérer des lignes de téléphone ou de télégraphe avec ou sans fil, qui pourront être requises pour les besoins de la Compagnie ; d'acquérir, en entier ou en partie, par achat, location ou de quelque autre manière que ce soit, le stock capital, les parts, sécurités, entreprises et propriétés du Québec Railway Light, Heat & Power Company, Limited, Québec Railway Light & Power Company, Québec Jacques-Cartier Electric Company, Québec County Railway Company ; Québec Gas Company, Frontenac Gas Company ; Canadian Electric Light Company, ou n'importe laquelle de ces compagnies, ou n'importe quelle autre compagnie ou compagnies dont les propriétés ou entreprises, pourraient être employées ou opérées aisément ou avec avantage en rapport avec les affaires ou entreprises de la compagnie, comprenant toutes ou une partie de leurs Chartes, contrats, franchises, droits, pouvoirs, privilèges, immunités ou exemptions de toute nature et description ; et de les vendre ou d'en disposer de quelque manière que ce soit en entier ou en partie ; de concéder à toute compagnie, dont une partie quelconque des entreprises, propriétés, ou autres droits sont acquis par la compagnie, l'autorisation nécessaire pour les transmettre à la Compagnie.

Québec, 4 octobre 1922.  
Greenfields, Greenfields & Languedoc.  
Procureurs des demandeurs.

Croyez-vous qu'une annonce dans La Tribune vous sera profitable? Essayez, et vous serez convaincu du fait.

**Avis public** est par les présentes donné que Edmond Arthur Robert, financier, Charles Glass Greenfields, Conseil du Roi, et Avocat, James Edward Hutcheson, Gérant, Kenneth Buchanan Thornton, Ingénieur, et l'honorable David Ovide L'Espérance, sénateur, s'adresseront à la législature de la Province de Québec, à sa prochaine session pour obtenir une charte les incorporant sous le nom de Québec Power Company, pour les fins suivantes :

Pour acheter, louer ou acquérir de quelque manière que ce soit, de construire, développer et opérer des pouvoirs hydrauliques et électriques ou autres pouvoirs, usines, usines à gaz ou pouvoirs d'eau dans la cité de Québec ou dans les comtés de Saguenay, Chicoutimi, Lac St-Jean, Charlevoix, Montmorency, Québec, Portneuf, Champlain, St-Maurice, Maskinongé, Berthier, Joliette, Bonaventure, Gaspé, Matane, Rimouski, Témiscouata, Kamouraska, L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Lévis, Dorchester, Lotbinière, Mégantic, Beauce, Frontenac, Nicolet, Arthabaska, Wolfe, Compton, Yamaska, Drummond, Richmond, Richelieu, Bagot, Shefford, Sherbrooke, Stanstead et St-Hyacinthe, dans la Province de Québec ; et de fabriquer, acheter, vendre et distribuer des pouvoirs d'eau, de gaz, d'électricité et autre pouvoir dans la cité de Québec ou dans n'importe lequel des dits comtés ; d'acheter, louer ou acquérir de quelque manière que ce soit, en entier ou en partie, les tramways ou chemins de fer ou autres entreprises pouvant employer les pouvoirs d'eau, de gaz ou pouvoir vendus ou produits par la Compagnie, d'acheter, de construire et opérer telles lignes de téléphone ou télégraphe avec ou sans fil qui pourraient être requises pour les besoins des affaires de la compagnie ; d'acquérir en entier ou en partie, par achat, location ou de quelque manière que ce soit, le stock capital, parts, sécurités, entreprises et propriétés du Québec Railway Light, Heat & Power Company, Québec Jacques-Cartier Electric Company, Québec County Railway Company, Québec Gas Company, Frontenac Gas Company, Canadian Electric Light Company ou n'importe laquelle de ces compagnies, ou n'importe quelle autre compagnie ou compagnies dont les propriétés ou entreprises ou une partie quelconque de ces propriétés ou entreprises, pourraient être employées ou opérées aisément et avec avantages pour les affaires ou entreprises de la Compagnie, comprenant en entier ou en partie leurs Chartes, contrats, franchises, droits, pouvoirs, privilèges, immunités et exemptions de toute nature et description ; et de les vendre ou d'en disposer de quelque manière que ce soit en entier ou en partie, de concéder à quelque compagnie que ce soit, dont une partie quelconque des entreprises ou propriétés ou autres droits sont acquis par la Compagnie, l'autorité nécessaire pour les transmettre à la Compagnie.

Québec, 4 octobre 1922.  
Greenfields, Greenfields & Languedoc.  
Procureurs des demandeurs

### Tribune Pédagogique

#### LA METHODE EXPOSITIVE

Je voudrais que nous l'appliquions un peu plus sérieusement dans l'enseignement scientifique: nos élèves sont dans les classes élevées, capables de suivre davantage les méandres d'une méthode que l'on croit impraticable.

L'enseignement scientifique n'est plus réduit aux seules méthodes concrètes qui laissent à peine entrevoir la nécessité où l'on sera bientôt, selon le degré de développement des enfants, de faire intervenir progressivement l'abstraction. Il faut en prendre son parti, car l'éducation des facultés intellectuelles ne seront cultivées en autant qu'elles abstrairont. Tout ce qui a été dit auparavant n'était que travail de formation.

Les programmes, en effet, nous avertissent que nous ne devons plus nous contenter, soit aux leçons de calcul, de toisé, de mesures complexes, et à plus forte raison de sciences physiques et naturelles, très élémentaire sans doute, de montrer des choses, de dessiner des figures ou de faire voir des images, mais qu'il faudra se décider à donner des définitions, exposer des principes, démontrer et expliquer des faits que le raisonnement seul peut rendre compréhensibles aux élèves. C'est pour ces enseignements qui s'adressent surtout à la raison que les deux méthodes : l'Intuition et l'Exposition doivent s'unir inséparablement, s'éclairant l'une l'autre et s'aidant, afin que l'enfant voie en quelque sorte, et qu'il comprenne en même temps les principes rationnels, les don-

nées scientifiques destinées à lui faire acquérir, avec des notions exactes, la rectitude du jugement. Comprend-on maintenant avec quel souci il nous faut préparer nos leçons d'arithmétique et combien nous devons nous faire scrupule d'éviter, dans nos explications orales, toute erreur, toute obscurité, et aussi tout ce qui serait encore trop difficile à comprendre pour des enfants de dix à douze ans.

L'enseignement scientifique est, en lui-même, abstrait, ardu, et pourtant aimé des enfants qui s'y intéressent et y mordent vraiment d'une façon étonnante. Il y a là un fait d'ordre psychologique se rattachant, je crois, à nos mœurs actuelles et dont l'explication serait intéressante; mais elle nous conduirait hors de notre sujet. Constatons simplement le fait afin de le mettre totalement à profit quand nous exposons une vérité scientifique, quand nous faisons une leçon orale, dont tous les mots techniques doivent, en même temps qu'ils font connaître une chose, éveiller une idée. Il ne faut jamais se contenter d'un à peu-près: c'est toujours un désastre pour la formation de l'intelligence. Donnons nos leçons au tableau; traçons des schémas à mesure que nous parlons; puis, fixant l'attention des enfants sur ces figures simplifiées, expliquons, écrivons les mots au tableau. Quand nous avons à démontrer une théorie mathématique, écrivons sa formule au tableau, laissons-la bien à haute voix, expliquons-la ensuite, les yeux continuellement fixés sur les enfants, nous adressant à eux directement, possédant cette vie communicative qui rend l'enseignement attrayant et place l'élève dans le meilleur milieu d'attention volontaire, ce qui, pour notre exposition, éloigne toute idée d'un genre de leçon purement discursif. Disons-le sans cesse et nous le répétons davantage; la méthode expositive n'est pas autre chose qu'une équation dont les deux membres sont: interpellons l'enfant et prenons le à partie.

Nous verrons la semaine prochaine quels services la méthode expositive peut rendre avec les élèves des derniers cours primaires.

Prof. J. E. PAQUIN

#### Pour la Restauration des Principes d'Ordre

##### UN CONGRÈS

La Ligue Apostolique est fondée pour réaliser le retour de la Société et des Peuples à Jésus-Christ. En 1921, déjà elle avait organisé un Congrès. Des raisons graves l'obligèrent à renoncer à ses projets. Devant les désordres sans cesse renaissant qui troublent le présent et menacent l'avenir, il est urgent de manifester au grand jour que les seuls principes d'ordre se trouvent en Jésus-Christ. C'est ce que la Ligue Apostolique veut faire par son Congrès de 1922. S. E. le Cardinal Dubois a daigné fixer comme date de ces assises importantes les 30 novembre, 1 et 2 décembre prochain. Toutes les personnes qui jouissent de quelque influence y sont respectueusement invitées. Dès à présent on peut envoyer son adhésion au Bureau de la Ligue Apostolique, 7, les Cases, Paris. VII

## Employez vos fonds tout de suite

La Province d'Ontario emprunte \$20,000,000 aux Etats-Unis au taux de 5.19 % courtages compris.

La ville de Hamilton emprunte \$500,000 au Canada au taux de 5.37 % courtages compris.

La petite municipalité de la Pointe-Claire vend des obligations 5 1/2 % au-dessus du pair.

Le gouvernement des Etats-Unis offre au pair \$500,000,000 d'obligations imposées à 4 1/2 % à 30 ans, et il reçoit en quelques heures des souscriptions pour deux milliards.

Voilà, pris au hasard quelques-uns des derniers événements financiers au Canada et aux Etats-Unis.

Et nous sommes à l'époque où les banques ont coutume de rentrer leurs fonds pour financer le mouvement des récoltes.

Si vous avez en portefeuille des valeurs échéant d'ici à une couple d'années, échangez-les tout de suite pour des obligations à long terme rapportant de 5 1/2 % à 7 %.

N'attendez pas à l'échéance pour remplacer vos fonds: l'intérêt des bonnes valeurs à revenu fixe sera alors tombé à 5 1/2 % ou même 5 %.

Nous avons, pour le placement de vos valeurs à court terme, un marché très actif qui n'est pas à votre portée. L'échange sera donc à notre avantage mutuel.

Nos obligations industrielles sont en même temps des valeurs hypothécaires. Nous ne garantissons pas qu'aucune des entreprises que nous finançons ou aidons à financer ne fera jamais faillite, mais nous nous sommes assurés que, de toute façon, l'obligataire ou prêteur sera remboursé, et, comme prêteur, c'est tout ce qui vous importe.

Demandez en particulier tous renseignements sur obligations 1ère hypothèque de CARON FRÈRES (Inc.).

VERSAILLES - VIDRICAIRE - BOUTAIS (limitée). — Montréal, rue S.-Jacques, 90. — Québec, Immeuble de la Banque Nationale. — Ottawa, rue Guigues, 224.

#### La Southern Canada Power

Dans ce numéro paraît la troisième d'une importante série d'annonces de la Southern Canada Power Company, Limited, au sujet de son offre de 2,000 actions de son fonds privilégié cumulatif 6%, à \$90.00 l'action, au rendement de 6.67%.

Ce fond n'est offert qu'aux clients et aux employés de la compagnie, et à leurs familles, lesquels auront ainsi droit d'être intéressés dans la plus grande compagnie d'utilités publiques de cette partie du pays. Cette offre est faite dans le but bien déterminé de s'associer ses clients pour partager avec eux dans ses propriétés et ses recettes. Afin de distribuer ce fonds parmi le plus grand nombre de personnes intéressées, il ne pourra être acheté plus de dix actions par personne.

La vente durera un maximum de dix jours, mais si comme cela semble certain, les 2,000 actions disponibles sont enlevées avant ce temps, la vente cessera. Tout argent reçu trop tard sera retourné.

Les dividendes sur ce fonds seront payés sur les trois mois et au cas où des actionnaires désireraient vendre leur fonds, la compagnie sera toujours à leur disposition pour essayer de le vendre pour eux, moyennant une petite commission. Chacun des employés de la Compagnie est autorisé à accepter les commandes pour ce fonds, tant qu'il y aura.

L'augmentation constante de demandes de pouvoir dans les cantons de l'est, fera augmenter les affaires de la compagnie, et en conséquence le prix du fonds privilégié sera bientôt beaucoup plus élevé que \$90.00 son prix actuel.

## Un soulagement est trouvé aux maux d'estomac

Madame Marie-Louise Laurin, 140 rue Lafontaine, à Montréal, prononce des paroles d'espoir pour les millions d'infortunés hommes et femmes qui sont les victimes des maux d'estomac. Madame Laurin fut elle-même une victime de maux d'estomac de la pire espèce, mais elle fut parfaitement rendue à la santé en prenant du Tanlac. Elle déclare: —

"J'avais tellement souffert de la digestion que j'en étais arrivée à ne plus oser manger. Après les repas j'avais la sensation d'un atroce étouffement et d'une brûlure dans l'estomac et dans la poitrine. Parfois j'avais la sensation que je n'en avais plus pour longtemps à vivre.

"Depuis que je prends du Tanlac je mange tout ce qui me plaît. Je me sens bien portante et reposée."

Les aliments non digérés fermentent dans l'estomac et bientôt l'organisme tout entier est rempli de poison. Le Tanlac a été composé pour remettre l'estomac à son état de santé normale et fortifier l'organisme tout entier. Des millions de personnes de partout, ont attesté son remarquable pouvoir. Procurez-vous-en une bouteille aujourd'hui même.

Vendu par tous les bons pharmaciens.

### Hygiène

#### Semaine de Santé

Dans tout l'empire britannique il doit y avoir, cette année, pendant le mois d'octobre, une semaine dite "semaine de santé". Durant cette semaine tous les citoyens faisant partie de l'empire seront conviés à prendre des moyens pour améliorer l'état sanitaire de leurs habitations, et à prendre des mesures pour éloigner de leurs demeures, autant que faire se peut, les maladies causes de souffrance et de mort. Notre province de Québec ne doit pas rester en arrière dans un mouvement aussi humanitaire; mais, au contraire, elle doit donner l'exemple à toutes les provinces sœurs et faire taire ce dicton qui veut que les Canadiens Français soient indifférents sinon opposés à l'application des règles de l'hygiène.

Pour donner de l'ordre à cette semaine de santé, nous proposons le programme suivant, et nous demandons à tous ceux qui sont chargés d'autorité d'en favoriser l'exécution.

Programme de la "Semaine de Santé"

Lundi. — Ordre. Tout dans l'intérieur de la maison, dans la cave, dans le grenier doit être mis à l'ordre. La négligence est une cause de désordre; des amas de papiers, de petits bois ou de toute autre matière inflammable, dans la cave ou le grenier, peuvent être aussi causes d'incendie.

Mardi. — Enlèvement des déchets de toute nature; ces déchets doivent disparaître de la maison, de la cave, des environs de la maison; ils seront brûlés ou transportés au dépôt, ou, si se sont des déchets organiques, ils

Suite à la page 8

# Les dents en Porcelaine

La meilleure qualité de dents en porcelaine par séries de 14, haut ou bas, coûte 12 fois le prix des dents les plus communes.

La valeur d'une dent en porcelaine dépend surtout de l'épingle ou crampon qui retient la dent au dentier. Il n'y a qu'un métal qui est idéal pour cette fin, c'est le platine. Sa propriété de haute fusion, 1700° C., (l'argent étant de 1000°), permet de cuire la porcelaine à une température des plus élevées et partant de fabriquer une dent parfaite. Une deuxième propriété du platine, aussi importante que la première, est que le coefficient de dilatation de ce métal sous la chaleur correspond au même degré de dilatation de la porcelaine dans le même cas, d'où joint d'union parfait du crampon avec le corps de la dent. Une troisième propriété est que le platine est inoxydable.

Durant la guerre, on a ajouté du palladium (p. de f. 1700°) au platine; ceci rend l'épingle beaucoup plus dure, sans rien lui enlever de ses autres propriétés. La rareté du platine et du palladium et leur prix prohibitif ont fait recourir à une foule de substituts d'où est sortie la dent bon marché à tous les degrés.

L'apparence se donne à tout. La dent bon marché déjoue l'oeil le plus expert. Quand les crampons de la dent sont en métal ordinaire (le nickel par exemple), la porcelaine à basse fusion est employée pour éviter le trop de chaleur qui fondrait l'épingle. Ces crampons se rouillent dans la bouche et cèdent au bout de quelques années.

Plusieurs patentes existent à propos de crampons pour dents ordinaires en porcelaine. Les 2 principales sont: 1o le crampon en métal commun et recouvert d'or; 2o une petite armature de platine insérée dans la porcelaine pour en permettre la haute fusion, armature à laquelle on soude un crampon bon marché après coup. Toute soudure est incertaine. La dent à épingle dorées a fait fiasco il y a 3 ou 4 ans. Une compagnie vient de reprendre le procédé de dorure et s'efforce par une annonce à outrance à réintroduire cette dent auprès des dentistes. Toutes ces dents, l'annonce débordante payée, commandent un prix moindre sur le marché. Pour mieux réussir à vendre ces produits secondaires, l'on fournit gratuitement aux praticiens, un système de mesurage de figures pour assortir le client de dents suivant son tempérament. Bien entendu que ces mesures ne concordent qu'avec les moules de dents fournis par ces manufacturiers seulement.

L'homme d'affaires sagace saisit le tempérament de son interlocuteur en le voyant. Le dentiste de même et davantage, s'il connaît à fond les données de la science à ce sujet: c'est plus court. Ces mesurages font penser à une anecdote toute récente. Un voyageur de commerce expliquait l'autre jour à un homme d'affaires averti une addition faite à une machine. L'acheteur après mille questions inquisitives conclut: "mon cher monsieur, votre innovation pour moi est aussi utile qu'une 51ème roue ajoutée à une voiture." C'est cela, reprend le vendeur réduit à quia, mais c'est cette 51ème roue qui nous permet de vendre notre machine.

**DEUX MOTS SUR L'OR.** — L'or pur est de 24 carats. L'or employé pour couronnes est de 22 carats. Moins pur que cela l'or est trop dur à travailler. La soudure employée pour réunir les parties de 22 carats est de tous les carats suivant l'honnêteté du patron. Il y a même des substituts très bon marché pour aller à la soudure. L'or de moins de 15 carats goûte le cuivre dans la bouche. L'or à couronnes s'emploie à différentes épaisseurs, c'est là où se trouve l'autre truc. Les meilleurs outillages pour faire des couronnes exigent une épaisseur Standard de 30 (gauge). Peu de dentistes se servent de ces derniers perfectionnements et un grand nombre préfèrent des procédés primitifs et désuètes à la main, vieux de 30 ans, mais qui donnent la plus grande latitude possible pour mesquiner sur le brillant métal. Les bureaux du Dr Fournier, ainsi que l'élite de la profession, n'emploient que les derniers outillages dits au repoussé, et de l'or à 30 (gauge) d'épaisseur lequel est standard pour ces machines! La soudure qu'il emploie n'est jamais plus basse que 18 carats et vérifiée par le gouvernement. Quand on paye, on a droit d'être servi honnêtement.

## Marieville

(De notre correspondant)

Mercredi, le 11 du courant, a été chanté en l'église paroissiale, un service pour le repos de l'âme de l'abbé P.-J. Cardin, ancien curé de Marieville. M. le chan. J.-B. Houle officiait, assisté comme diacre et sous diacre, des abbés J.-A. Girouard et J.-A. Gervais, anciens vicaires du regretté défunt.

Avant l'absoute, Mgr F.-Z. Decelles, vicaire général du diocèse, fit l'oraison funèbre du défunt avec toute la délicatesse et le talent qui lui sont coutumiers. Il fit ressortir dans un beau tableau les qualités de cœur et d'esprit, le talent oratoire plus qu'ordinaire et la vivacité d'intelligence du défunt, nous le montrant traitant les questions les plus difficiles avec une sûreté et une maîtrise vraiment extraordinaires.

Toutes les communautés de la paroisse assistaient en corps, ainsi qu'une bonne partie de la population. Cependant, on a remarqué qu'un trop grand nombre se sont abstenus de venir rendre un dernier hommage de sympathie et de filiale affection à celui qui les avait desservis pendant plusieurs années, avec tant de dévouement paternel et d'inlassable générosité. Ces absences trop nombreuses ont créé une impression de tristesse et de douleur chez certaines gens qui avaient de graves raisons de croire à une plus grande manifestation de sympathie, d'attachement et de piété à l'égard de celui qui a passé en cette paroisse, en faisant tant de bien, au point de vue temporel, comme au point de vue spirituel.

Parmi les membres du clergé présents, outre la sœur du défunt et sa servante, nous avons pu remarquer les suivants: Mgr F.-Z. Decelles, M. le chan. L.-A. Sénécal, MM. les abbés J.-A. Dubreuil, J.-A. Bonin, Ars. Benoit, Horm. Mesrier, J.-H. Beau-dry, Art. Kéroack, O. Gadbois, Eug. Pelletier, A.-M. Daoust, C. L. Savoie, V. Lincourt, Alb. et Ernest Vézina, Is. Lachapelle, Eph. Lemonde, P.-N. Desmarais, J.-R. Gingras, Sam. Léveillé, Phil. Auger, et M.-A. Lavallée.

—Le 13 du courant, ont eu

## LA CAUSE DE TANT DE MALADIES

La Constipation Responsable de 90% des Maladies

"FRUIT-A-TIVES" la Fait Disparaître

Il est généralement admis dans la profession médicale que la constipation est la plus grande des causes de maladie. On estime que la constipation est responsable de 90% des maladies, — parce que la constipation est la cause de la mauvaise digestion, — de la nervosité, de l'insomnie et du rhumatisme — de l'eczéma et des autres maladies de la peau — des maux de tête et des maux de reins.

On sait que l'estomac a pour fonction d'éliminer les déchets de l'organisme. Si les muscles de l'intestin sont faibles, ou si le foie est paresseux, les déchets restent dans l'organisme et empoisonnent le sang. Conséquence: tous les organes sont empoisonnés par ces déchets.

"Fruit-a-tives" a donné de merveilleux résultats dans les cas de maux d'estomac, de désordres nerveux, de mauvais fonctionnement du foie, du rein, dans les maladies de la peau, du sang. Il est certain qu'il soulage de la constipation.

"Fruit-a-tives" soulagera toujours de la constipation, même si elle existe depuis dix, quinze ou vingt ans. De nombreuses personnes affirment que c'est le meilleur remède qui existe pour la constipation.

60c la boîte, les 6—\$2.50. Boîte d'essai, 25c. Chez tous les marchands ou expédié sans frais par la poste par Fruit-a-tives Limitée, à Ottawa, (Ont.)

lieu les funérailles de Dame Joseph Choquette, décédée à l'âge de 79 ans. La levée du corps fut faite par l'abbé A. Lavallée. M. le chan. J.-B. Houle officiait au service, assisté des abbés A.-M. Daoust et M.-A. Lavallée. La défunte faisait partie de la Société des Dames de S.-Anne.

Elle laisse dans le deuil, outre son époux, quatre fils: Adélar, Hormisdas, Joseph et Arthur, ainsi qu'une fille. Dame Charles Langevin, de Marieville.

—Lundi, le 16, eut lieu le mariage de Paul-Emile Carreau, fils de Hormisdas Carreau, de S.-Grégoire, avec Rachel Davignon, fille de Joseph Davignon, de cette paroisse. La bénédiction nuptiale fut donnée par l'abbé M.-A. Lavallée. La chorale des Enfants de Marie fit les frais du chant, à la grand-messe célébrée pour les époux.

Le 16, eut lieu le mariage de Gaston Nolin, marchand, de S.-

Hyacinthe, fils de Flavien Nolin, marchand du même endroit, avec Pauline Leduc, fille du Dr J.-P. Leduc, de cette ville. M. le chan. J.-B. Houle célébra le mariage, et M. l'abbé A.-M. Daoust donna la bénédiction nuptiale, pendant la messe dite à leurs intentions. La chorale de la Cathédrale de S.-Hyacinthe sous l'habile direction de M. Léon Ringuet organiste à la Cathédrale, fit les frais du chant.

L'heureux couple est parti en voyage de noce, à New-York, et dans les principaux centres de la Nouvelle Angleterre.

Nous souhaitons aux nouveaux époux qui s'établiront à S.-Hyacinthe, de longues années de bonheur et de prospérité.

—Le 16, eurent lieu les funérailles de Pierre Alix, décédé à l'âge de 61 ans. Le service fut chanté par M. le Chan. J.-B. Houle, assisté des abbés A.-M. Daoust et M.-A. Lavallée.

Le défunt laisse dans le deuil, son unique fils Gaston Alix.

Nos sympathies les plus respectueuses et les plus sincères sont acquises à la famille dans le deuil imprévu qui vient de les frapper.

## St-Hugues

(De notre Correspondant.)

Vendredi, 13 Octobre, stationnait en notre paroisse, le char école envoyé par le ministère de l'Agriculture. Les paroissiens se rendirent nombreux, pour le visiter, et recevoir en même temps, les explications désirées sur chacun des objets exposés. Les Messieurs chargés de les fournir s'en acquittèrent avec intelligence et amabilité. Le soir, ils donnèrent une conférence des plus instructives aux dames de la paroisse, lesquelles s'étaient rendues en très grand nombre. Monsieur Rousseau, agronome du comté, M. E. Phaneuf, m. p. et M. l'abbé E. Lagassé aumônier du Cercle des Fermiers, qu'on avait invités à porter la parole, le firent à la grande satisfaction de l'auditoire qui les applaudit chaleureusement.

—On annonce, pour le 25 octobre, le mariage de M. Romuald Contois, avec Mlle de Lon-nancourt autrefois de Sorel. La bénédiction nuptiale leur sera donnée à St Hugues.

Bureaux du Dr. J. N. Paul Fournier  
St-Hyacinthe, Qué. Téléphone 40

## Cultivateurs et Presseurs de Foin

La Loi Fédérale 8-9 George V — Chapitre 30 — Amendant l'inspection et la vente de tout foin et Paille pressés — En Force le 24 Mai 1918 — Articles 340 f-340 g.

Tout presseur de foin et de paille aussi bien que tout Cultivateur pressant son propre foin et paille est obligé d'attacher à chaque ballot de foin ou de paille une étiquette ayant pas moins de 3 pouces de longueur par 1 1/2" de largeur — avec ses noms et adresse, lisiblement écrits ou imprimés et le Presseur de tels Ballots de foin ou de paille.

Ces étiquettes seront attachées de manière à ce qu'elles ne se perdent pas. Aucun Vendeur ou Presseur de foin qui manque d'attacher cette étiquette à chaque Ballot de Foin ou de Paille tel que prescrit par cette Loi — sera sur conviction sommaire passible d'une amende de \$5.00 pour chaque offense.

Comme Directeur de l'association des Commerçants de foin du Canada pour le district de St-Hyacinthe, Qué., j'ai accepté de prendre le dépôt de ces Etiquettes approuvées par le Département de l'agriculture. Et je suis en mesure de faire la livraison sans délai. Présentez-vous à mon bureau et livraison en sera faite.

Je dois avertir chacun que vous aurez des Inspecteurs à vos Trousses pour faire observer cette Loi et Gare aux Négligents. J'ai aussi un char de Broche à foin acheté avant la Hausse et je pourrai vous servir à des prix relativement bas.

Arthur S. COMEAU St-Hyacinthe, Qué.  
Phone No 364 Office  
Maison Soir 575 15 rue Laframboise, Bloc Sauvé.

CAMILLE HUBERT Téli. 395  
WILFRID DUPONT Téli. 643  
HUBERT & DUPONT  
MARCHAND DE  
Grains et Farine, Foin et Paille  
GROS ET DETAIL  
ST-HYACINTHE, P. Q.  
Tél Bell Coin des rues  
MAGASIN 27 ST-ANTOINE et MONDOR

Annoncez dans 'La Tribune'

# MACDONALD'S PILOT

## TABAC A FUMER



12 LB PAQUET 10¢

Le Tabac avec un coeur

# Notes locales

## EVANGILE DU DIMANCHE

XXe Dimanche après la Pentecôte

*Evangile selon S. Jean,*  
Ch. IV, v. 46.

En ce temps-là, un officier dont le fils était malade à Capharnaüm, ayant appris que Jésus était venu de Judée en Galilée, alla le trouver, et le supplia de venir chez lui pour guérir son fils qui se mourait. Jésus lui dit : Si vous ne voyez des prodiges et des miracles vous autres, vous ne croyez point. Seigneur, reprit le père, venez avant que mon fils meure. Allez, lui dit Jésus, votre fils est guéri. Il crut à la parole de Jésus, et s'en retourna. Comme il était en chemin, ses serviteurs vinrent au-devant de lui, et lui dirent que son fils était guéri. Il leur demanda à quelle heure il s'était trouvé mieux. Hier à la septième heure, lui dirent-ils la fièvre l'a quitté. Le père reconnut que c'était l'heure même où Jésus lui avait dit : votre fils est guéri ; et il crut en lui, ainsi que toute sa famille.

ooo

### Quarante-Heures

Les 24, 25 et 26 à S.-Théodore ; les 25, 26 et 27 à S.-Roch ; les 26, 27 et 28 à S.-Simon ; les 27, 28 et 29 à Ste-Marie-Monnoir.

ooo

### Feu M. Thomas Larue

D'imposantes funérailles ont été faites, lundi passé, à notre excellent concitoyen, M. Thomas Larue, ancien zouave pontifical, décédé dans la nuit de jeudi à vendredi de la semaine dernière. Précédés de la fanfare Philharmonique, les Zouaves de notre ville, sous le commandement de M. Victor Chartier, ont accompagné la dépouille mortelle jusqu'à l'église et de là au cimetière. Les Chevaliers E. H. Richer et Ferrier Chartier, compagnons d'armes du défunt, étaient les porteurs avec MM. Lalumière et J.-E.-F. Chartier, membres du Bureau Senior des Zouaves de notre ville. On a remarqué dans le cortège plusieurs anciens soldats du Pape et presque tous les anciens membres de l'Association locale.

Agé de 80 ans, M. Thomas Larue avait conquis l'estime de tous les concitoyens par sa parfaite honnêteté et son excellent caractère. Depuis quelques années toutefois, il avait du tenir la maison, la vieillesse l'emportant sur son énergie. En plusieurs circonstances, il avait tenu à aider de sa présence l'organisation des jeunes Zouaves, prenant part à leurs réunions et même à leurs parades.

Nous prions la famille d'agréer l'expression de notre profonde sympathie. Nous le regretterons tout autant que nous l'estimions.

ooo

### L'Hôpital

Les travaux de construction à l'Hôpital avancent rapidement. Les ouvriers ont terminé le béton du cinquième étage cette semaine. M. Durocher, l'entrepreneur, semble satisfait du progrès réalisé. Il espère fermer au moins une aile pour permettre aux ouvriers de continuer à travailler durant le cours de l'hiver.

## Les Tablettes ZUTOO

Sont un remède que des milliers de Canadiens prennent, et elles arrêtent des milliers de vilains maux de tête. ZUTOO arrête tout mal de tête en l'espace de 20 minutes, 25c. la boîte chez tous les marchands.

### Le Parti d'Huitres

Les billets pour le cinquième partie d'huitres annuel du Cercle Catholique des Voyageurs de Commerce de S.-Hyacinthe sont maintenant en vente, la date, du 25 novembre prochain ayant été définitivement arrêtée. Tous les amateurs de bonnes mollusques et de franche gaité ne manqueront point cette réunion.

ooo

### Fournaise à Vendre

S'adresser au No 35 1/4 rue Laframboise, Ville.  
R. C.

ooo

### Nouvel Entrepôt

M. G.-N. Larivée, marchand de grains, est à faire construire un entrepôt, près des voies ferrées du Grand Tronc, à côté de la manufacture de phonographes Casavant. C'est un progrès qui est tout à l'honneur de notre jeune et entreprenant concitoyen.

ooo

**LIVRE** sur les Maladies des Chiens et comment on les soigne. **Envoyé gratis par l'auteur** à toute personne qui envoie son adresse à :

**M. CLAY-GLOVER Co. Inc.**  
125 West 24th Street  
New-York, U. S. A.

ooo

### L'Immeuble Ostiguy

Les travaux de construction à l'immeuble Ostiguy, sur la rue S.-Simon, avancent rapidement. Ils ajoutent un caractère spécial aux maisons de commerce de cette rue, en face du Marché, tant le bon goût a présidé en tout.

ooo

### Partie de Cartes

Les Dames et Demoiselles de la Succursale Bernard, des Artisans Canadiens Français, ont organisé une partie de cartes, qui aura lieu jeudi le 26 octobre courant, à la salle des Zouaves. Tous les Artisans qui aimeraient doter l'organisation d'un prix voudront bien s'adresser à Mlle Herminie Fontaine, au magasin de M. Désautels. Les détenteurs de billets d'entrée auront droit au tirage d'un \$2.50 en or.

## LE PACIFIQUE CANADIEN

Farnham et St-Quillaume

262	261	TABLE 32	262	264
(Eastern Time) — (Table 31)				
P.M.	A.M.		A.M.	P.M.
4.10	9.05	Ly. Monréa w.s. ar	11.30	6.50
5.00	10.55	St. Johns	10.40	5.45
5.57	10.30	Farnham	9.45	4.45
6.06	10.42	Canrobert	9.27	4.27
6.10	10.51	Papineau	9.19	4.19
6.20	11.05	St. Pie	9.03	4.03
6.40	11.25	St. Hyacinthe (c)	8.47	3.47
6.48	11.30	St. Rosalie Junc	8.41	3.41
6.48	11.33	St. Rosalie	8.39	3.39
7.00	11.45	St. Simon	8.25	3.25
7.10	11.55	St. Hugues	8.13	3.13
7.19	12.04	Cavignac	8.05	3.05
7.25	12.10	St. Prime	7.59	2.59
7.35	12.20	Ar. St. Guillaume. Lv	7.50	2.50
P.M.	P.M.		A.M.	P.M.

Arrêt sur signal.  
Tous les jours dimanche excepté.

Pour billets et informations, adressez-vous à :

**J. E. MORIN, Agent**  
23 1/2 rue LAFRAMBOISE

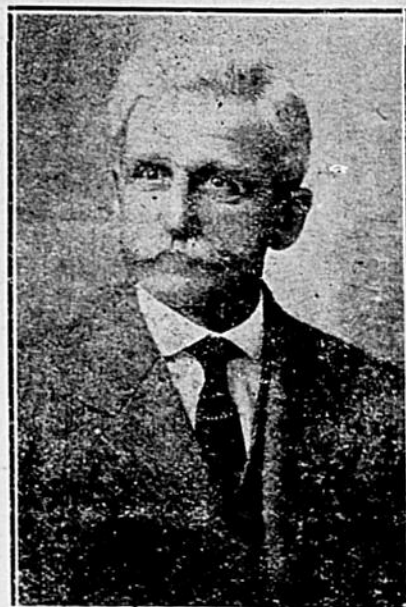
## L'Association des Marchands de S.-Hyacinthe



M. L.-J. DUBOIS  
MARCHAND de S.-DOMINIQUE  
1ER VICE-PRÉSIDENT



M. L.-H. HÉBERT  
MARCHAND de S.-HILAIRE  
2ÈME VICE-PRÉSIDENT



M. G.-L. PROULX,  
PRÉSIDENT



M. J. WILFRID LEDUC  
MARCHAND  
SÉCRÉTAIRE



M. PHILIPPE LASSONDE  
MARCHAND  
TRÉSORIER

# MACDONALD'S BRIER

1/2 lb. Paquets — 15¢  
1/7 lb. Paquets — 25¢  
1/2 lb. Boite — 80¢



Le Tabac avec un coeur

## Comment on augmente les ventes de Vêtements

par Longue Distance

Extraits de récents rapports :

"Le Longue Distance nous a apporté tant de commandes que nous allons être obligés d'agrandir nos ateliers."

"J'ai essayé le service de Station-à-Station et je l'ai trouvé très commode pour faire des ventes dans des endroits éloignés."

"Grâce au Longue Distance nous faisons de bonnes affaires sans beaucoup de stock. Quand il nous faut quelque chose nous appelons les marchands de gros."

"Nous appelons nos clients des villes environnantes quand nous sommes prêts pour l'essayage."

Une maison bien connue d'Ottawa nous écrit: "Nous employons souvent le Longue Distance de préférence à une lettre."

Permettez-nous de vous démontrer l'application du Longue Distance à vos propres affaires.

L. J. PAPINEAU

Gérant



Chaque Téléphone Bell est une Station de Longue-Distance.

## Les Marchands Détaillants

L'association des marchands-détaillants du Canada, succursale de S.-Hyacinthe, tenait lundi soir dernier, dans les salles de l'Hôtel-de-Ville une nombreuse assemblée, sous la présidence de M. G.-L. Proulx, marchand, de cette ville. Des invitations avaient été lancées aux marchands de la campagne et de cette ville auxquelles on a répondu en grand nombre. Sur l'estrade, on remarquait MM. les officiers de l'exécutif : vice-président, M. L.-J. Dubois, marchand de S.-Dominique de Bagot ; 2ème vice-président, M. P. H. Hébert ; trésorier, M. Philippe Lassonde, marchand, de cette ville, et le secrétaire, M. J.-W. Leduc, marchand aussi de cette ville ; les directeurs au nombre de vingt étaient tous présents.

Le président présenta à l'assemblée M. Moise Lapointe, de Montréal, le secrétaire au bureau provincial, et M. Joseph Filiatrault, le trésorier provincial et marchand de Montréal.

Les orateurs traitèrent plusieurs sujets mais tout particulièrement de la taxe du timbre sur les chèques, sur les recus et le revenu. Les renseignements sur l'assurance-feu, sur le système de collection et le prix de vente sur les marchandises et aussi sur les avantages qu'il y avait d'appartenir à cette association.

M. L.-J. Dubois fit rapport de son voyage comme délégué à Québec, lors de la réunion de cette association à ce dernier endroit le 31 juillet et le 1er août derniers. On a représenté que les marchands de cette association qui s'assuraient contre le feu, jouissaient d'un privilège annuel sous forme de dividende de 30 à 40 pour cent. On déclara qu'il y avait deux cent mille marchands au Canada et que déjà vingt-cinq mille marchands faisaient partie de l'association. Quant aux avantages préconisés

## Coupons des Obligations de la Victoire

L'actif total est supérieur à \$650,000,000

Siège Social: Montréal



LORSQUE les coupons de vos Obligations de la Victoire viennent à échéance, déposez-les à un Compte d'Epargne, à la Banque de Montréal, qui sert un intérêt sur toutes les sommes dont elle reçoit le dépôt, à partir de un dollar.

**Banque de Montréal**

Fondée il y a plus de 100 ans.

par l'association, c'est qu'elle préférerait ne payer qu'une seule taxe au gouvernement plutôt que d'être assujettie à payer des taxes sur six ou sept matières différentes.

A la suite des discours, on a procédé à la formation des sections des boulangers et des bouchers de cette ville pour faire partie de l'association. Cette réunion qui a été intéressante et instructive, a laissé dans l'esprit des assistants un souvenir durable des sujets qui avaient été élaborés par des gens expérimentés.

o o o

### Numéro-Souvenir

Nous accusons réception du numéro-souvenir de notre confrère de Montmagny, "La Sentinelle". Cette édition spéciale mérite de chaudes félicitations, tant elle indique le progrès réalisé depuis sa fondation, six mois à peine, par ce vaillant organe de la ville manufacturière de Montmagny. Elle devra servir d'exemple à ceux des confrères ruraux de la presse qui désirent augmenter leur circulation et par là leur centre d'intérêt.

o o o

### Quilles dans les salles de la Philharmonique

5e concours, Lundi 16 octobre, PHILHARMONIQUE

P. Laframboise	400
H. Morin	415
M. St-Jacques	416
L. Ringuet	456
R. Desautels	489
E. S. Fee	534
<b>Total</b>	<b>2710</b>

### AMES-HOLDEN

E. Plamondon	390
C. E. Blanchard	478
A. St-Amant	461
H. Archambault	424
H. Richer	465
U. Majeur	521
<b>Total</b>	<b>2739</b>

Majorité 29

### La vie aux Etats-Unis

La vie offre chaque jour des spectacles curieux. Je m'excuse de donner les faits pêle-mêle ; c'est ainsi qu'ils se présentent :

—Mrs Crawford vient d'entrer, pour la saison d'été, et comme étudiante, à l'Université de Columbia. Mrs Crawford a 71 ans. Elle dit qu'elle veut étudier pour conserver son intelligence alerte, et que le travail est le vrai secret de la jeunesse. Mrs Crawford a six grands enfants ; ce n'est pas une "bas-bleu".

—Miss Helen Petitgrew : 21

ans et un physique délicieux, vient d'être nommée "Governor" de l'Etat de Kansas. Heureux ceux qu'elle "gouvernera" !

—Un bébé, la toute petite Alberta Cardinal, qui n'a que trois ans, a été classée pour la rapidité remarquable avec laquelle elle se sert de la machine à écrire. Cette jeune "dactylo" a appris son alphabet devant son clavier. Avis aux mamans dont les enfants rechignent à distinguer leurs lettres.

—A Hazleton, il est question de fonder une école pour belles-mères. Considérant que c'est à elles qu'il faut imputer les trois-quarts des dissentiments qui règnent dans les ménages, le révérend Clayton a proposé à ses concitoyens de fonder une université pour l'éducation des mères des jeunes fiancés. Le mariage n'aura lieu que lorsque les mères des deux futurs époux seront bien imbuées de ce qu'elles doivent faire et de ce qu'elles ne doivent pas faire.

—D'autre part, les femmes demandent la réforme des lois du mariage. Aux Etats-Unis, la législation conjugale est fort embrouillée. "Il n'y a pas deux

## The Quebec Montreal & Southern Railway Co'y

HORAIRE

(Corrigé le 1er Octobre, 1922)

HEURE SOLAIRE

Trains passagers départ de St-Hyacinthe

Pour SOREL et stations intermédiaires :

2.20 P.M., tous les jours, Ex. Samedi et Dimanche.

2.50 P.M. Samedi seulement. — Pour IBERVILLE JCT., et NOYAN JCT., et stations intermédiaires :

3.00 P.M., tous les jours, Ex. Dimanche.

A.-L. CURRIE, Surintendant

N. J. FERGUSON, Agt Gen'l Pass.

L. J. BOURBEAU, Agt, St-Hyacinthe.

Etats, dit Mrs Parkhurst, écrivain spécialisée sur des questions féministes, il n'y a pas deux Etats qui aient les mêmes lois sur le mariage et le divorce. Certains sont mariés dans un Etat qui ne le seraient pas légalement dans un autre. Les femmes demandent : "Qu'aucune jeune fille au-dessous de 18 ans, qu'aucun jeune homme au-dessous de 21 ans, puissent se marier sans le consentement de leurs parents ou tuteurs. Que des bans soient publiés deux semaines avant la cérémonie. Que des certificats de médecine attestent le bon état de santé des deux parties. Que le divorce soit accordé de droit pour certaines maladies, pour un caractère cruel, pour la désertion du foyer durant au moins un an, pour infidélité ou pour ivresse habituelle..."

## AVIS

Les souscripteurs de la CAISSE NATIONALE D'ECONOMIE DE S.-HYACINTHE et du District voudront bien payer leurs dus à WILFRID AMYOT, PERCEPTEUR 203 rue Cascades S.-Hyacinthe au 13-10-22.

## Bryant Brothers Limited

Membres de la Bourse des Mines de Montréal

84 Rue St-François-Xavier Montréal.

Quartiers-généraux pour les Stocks de Mines.

Cotations quotidiennes sur demande.

Fil Télégraphique privé avec Con- nections et facilités complètes de Courtage.

Etabli en 1890

## Docteur Paul Ostiguy

SPECIALISTE

MALADIES des YEUX, des OREILLES, du NEZ et de la GORGE.

Consultations : 1 hr. à 4 hrs.

255, rue Sherbrooke Est, MONTREAL.

Tel. EST 5684.

## GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

HEURES DU DÉPART DES TRAINS

\*9.50 a.m., \*5.44 p.m., \*9.48 p.m.—Pour Sherbrooke, Coaticook, Island Pond, Portland, Québec par le Pont excepté le samedi.

\*5.42 a.m., \*7.13 a.m., \*10.40 a.m., \*2.30 p.m., \*5.28 p.m., pour Montréal, Ottawa, Toronto, Chicago, Winnipeg et les Etats de la Nouvelle Angleterre, Boston, Lowell, Nashua, Springfield ; pour ces derniers endroits les trains partent de Montréal tous les jours à 9.00 a.m. et 8.15 p.m.

c 8.00 p.m.—Local pour Montréal.

HEURES DE L'ARRIVÉE DES TRAINS :

\*9.50 a.m., \*1.30 p.m., \*5.44 a.m., \*9.48 p.m.

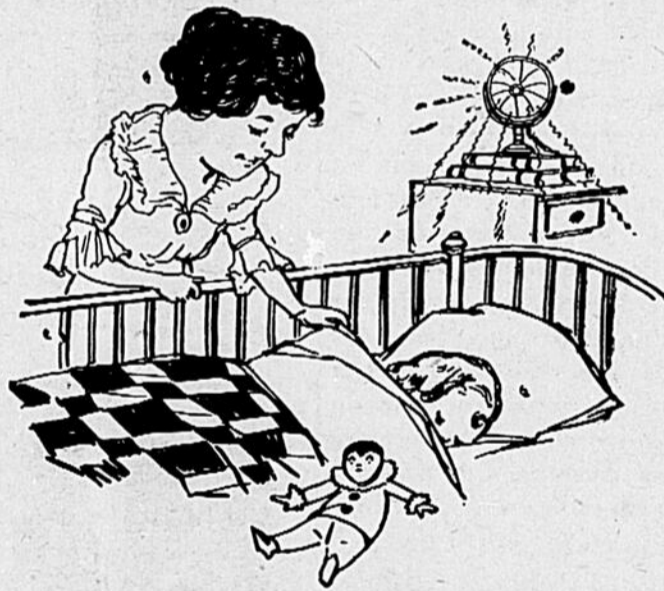
—De Montréal, Toronto, des Etats-Unis et de l'Ouest.

\* tous les jours ; x tous les jours, dimanches exceptés ; c dimanches seulement.

Le bagage est aussi enregistré directement de Saint-Hyacinthe à destination. Service de wagons-lits fait sans charge et avec promptitude.

Pour billets et renseignements adressez-vous à Ernest O. Picard, 35 rue Laframboise ou à J. P. LAZURE, chef de gare.

## Chaleur et Confort



## Endorment Rapidement

Certes — l'air frais est salubre ! Mais quand le bébé dort dans un appartement aéré, ne laissez pas la basse température "engourdir ou geler ses petits pieds."

D'abord faites en sorte de donner au bébé le confort, en chauffant son appartement au moyen de la

## CHAUFFERETTE ELECTRIQUE

Et vous le verrez alors dormir à poings fermés !

La Chaufferette peut se transporter dans toutes chambres. Donnez-lui la position que vous désirez ; procurez le bien-être à toute la famille pour quelques centins par heure.

PRIX 10.00

Southern Canada Power Company Limited



# VOIX DE L' A. C. J. C.

PIETE — ETUDE — ACTION

5e ANNEE No 39

LE 20 octobre 1922

## Utilité d'un Cercle de l'A. C. J. C. dans une région rurale

Des jeunes gens, et même des personnes qui ne sont plus jeunes, se demandent parfois ce qu'un cercle de l'A. C. J. C. peut bien faire de bon dans une paroisse rurale. On n'en voit pas l'utilité. Il y en a même qui déclarent sans hésitation qu'un groupe de l'A. C. J. C. n'y est pas nécessaire, bien plus, ils osent dire qu'il y serait inutile. La raison mise de l'avant, c'est qu'il n'y a aucun travail à faire pour les acéjicistes et qu'un cercle n'est bon que dans les villes.

Si cette opinion est vraie, l'A. C. J. C. devrait renoncer à exercer sa bonne influence dans les campagnes et notre union régionale du diocèse de Saint-Hyacinthe, se disposer à mourir. Heureusement pour notre Association et pour nous mêmes, il y a une autre opinion plus probable, même uniquement vraie: c'est que l'A. C. J. C. est utile, nécessaire même, dans une région rurale, tout autant et peut être plus que dans un centre urbain. Je n'ai pas à faire ici un exposé des besoins réels de nos populations catholiques des campagnes; ce n'est pas le moment non plus d'énumérer les dangers qui menacent tout le peuple canadien, à la campagne comme à la ville. Je me contente de noter que la vie des ouvriers du sol a été profondément transformée depuis 20 ans, je pourrais dire depuis 10 ans; l'émigration vers les villes du Canada et même hélas! des Etats-Unis, n'est pas arrêtée; la désertion des campagnes se continue alarmante; les idées naturalistes et même antireligieuses circulent toujours; il reste encore des faux chefs qui prêchent la controverse et beaucoup de nos belles et bonnes paroisses, et puis, à la campagne; il y a la question de la bonne presse, de la tempérance, de la colonisation, de l'agriculture, du retour à la terre, de l'économie et de l'épargne, des caisses populaires, de sociétés coopératives, etc, etc. Demain il y aura aussi la question du cinéma. Toutes ces questions peuvent être l'objet d'études et d'initiatives pour un Cercle de l'A. C. J. C. Il y a bien matériel à travail pour plusieurs années.

Je laisse cependant tout cela de côté et j'entre dans le détail du travail que peut et doit faire un cercle dans une bonne paroisse de campagne. Ce que je vais dire s'applique également à un Cercle de ville. Pour faire un exposé aussi clair et aussi bref que possible de ce programme, je vous invite à me suivre dans le chemin banal de l'A. C. J. C. Je ramène tout à nos trois moyens, à nos trois points: piété, étude, action. Cette division a l'avantage d'être très bien connue et en plus, d'être très logique, puisque, pour former un catholique parfait, il faut employer les trois moyens néces-

saires et suffisants, de la piété, de l'étude et de l'action.

### PIÉTÉ

Ici le cercle rural peut, tout aussi facilement que le cercle urbain exercer une puissante influence. Les jeunes gens des campagnes tout comme ceux des villes et peut-être plus, parce qu'ils ont moins d'organisations paroissiales qui s'occupent d'eux, ont besoin d'être entraînés à la piété individuelle et collective. Surtout ceux qui seront les chefs dans 10 ou 20 ans, ont un impérieux besoin de faire pénitence dans leur conscience, dans leur esprit et dans leur cœur, dans toute leur vie, les principes, les idées, les sentiments et les actes de la religion catholique. Le cercle leur est pour cela non pas utile, mais nécessaire. Ils en ont strictement besoin pour se bien former à cette vie chrétienne, fervente, intense et efficace. Sans cela, ils ne seront jamais apôtres, leur action ne s'exercera pas pour Dieu parce que la vieille loi reste vraie; si on veut sanctifier les autres, il faut se sanctifier soi-même; là, plus qu'ailleurs, personne ne donne ce qu'il n'a pas.

Cette formation à la piété individuelle amènerait nos membres à la récitation du chapelet chaque jour, à la confession de toutes les deux semaines, à la communion les jours de semaine ou au moins le dimanche; quelques-uns ajouteraient un peu de lecture spirituelle, et quelques minutes de méditation; tous ajouteraient à cela la retraite fermée annuelle, si facile à faire, une fois qu'on s'est dégelé. Comme manifestation de piété collective, les membres pourraient se charger de la garde du St-Sacrement aux heures ingrates, lors des Quarante Heures, le Jeudi saint ou en toute autre occasion; ils s'entendraient aussi avec M. le Curé pour aider à l'organisation ou s'il n'existait pas déjà, suggérer le pèlerinage au cimetière. De même ils pourraient organiser les démonstrations aux croix du chemin, une chaque année afin que chaque croix de la paroisse puisse avoir son tour. Ils pourraient aussi essayer la bénédiction des semences et celles des récoltes. Partout il leur est permis de se charger des décorations de la Fête-Dieu. Nous verrions nos membres remettre en honneur la fête du patron de la paroisse.

Il y aurait ici beaucoup à faire. Sans doute, il importe de ne rien brusquer, il faut tenir compte de la coutume, de la routine et de quelques autres petites choses semblables, mais il semble bien que l'on pourrait remettre en honneur le culte du patron. Dans les âges de foi, c'était la grande fête de famille. L'Eglise qui ne suit pas la mode, a conservé cette belle coutume de célébrer le patron. On pourrait commencer par faire chanter une messe spéciale le jour de sa fête; l'année suivante, on orga-

niserait une soirée récréative pour ce même jour; on pourrait demander à M. le Curé de faire une démonstration en l'honneur du patron; à l'occasion d'un anniversaire de la paroisse, un vingt-cinquième quelconque on prépare une fête paroissiale avec amusements, jeux, discours; et voilà la fête du patron dans les mœurs de la paroisse.

Rapport présenté par Alexandre Campbell à notre convention du 8 octobre.

(à suivre)

### CONVOCATIONS

Mardi

Georges-Etienne Cartier, Farnham; Réunion d'études à 8 heures.

Mercredi

Benoit XV, St-Hyacinthe; Réunion d'études à 8 heures.

Crevier, Marieville; Réunion d'études à 8 heures.

St-Romuald, Granby; Réunion d'études à 8 heures.

Ange-Gardien-de-Rouville, réunion d'études, à 7.30 hrs.

Vendredi

Comité régional; Réunion régionale à 9 heures.

Saint-André, Acton; Réunion d'études à 8 heures.

Saint-Denis; Réunion d'études à 8 heures.

### SOUVENIR

IL Y A 33 ANS

La "Tribune" du 18 octobre 1889 mentionne la générosité peu banale de M. Louis Côté, qui, les ayant apportés d'Europe, a fait distribuer à tous les employés de la manufacture de MM. Côté & Frère, chacun un magnifique foulard parisien en soie blanche.

Une succursale de la Société des Artisans Canadiens-Français a été inaugurée à S.-Hyacinthe. Les officiers sont les suivants: Président: M. Robt. Deschênes; vice-présidents: MM. Ls Trudeau et Jos. Dolbec; Sec.-Trés.: M. J. N. Lemieux; Commissaires ordonnateurs: MM. D. Lussier, Ls Laplante; Directeurs: MM. H. Gemme, A. Gladu, E. Bourgeois, U. Blanchard; Censeurs: MM. Ed. Labonté, fils, F. H. Poitras, Arthur Choquette.

M. J. Brodeur, marchand, a agrandi considérablement son immeuble.

Parmi les naissances: Mme F.-X. Mercier, une fille; Mme G. Durocher, une fille.

Parmi les mariages: M. le Dr Ostiguy, de Chambly, à Mlle Henriette, fille de M. E. Bernier, député du comté au parlement fédéral.

Parmi les décès: Mme Marie-Julie-Esther Valois, épouse de M. A. Boivin, percepteur du revenu, âgée seulement de 38 ans. Elle laisse huit enfants, la plupart en bas âge.

Lisez La Tribune et faites-la lire à vos amis. C'est un journal sur lequel on peut compter, il est véridique, il ne vous trompera pas, il n'induit pas vos amis en erreur.

### REGLEMENT DE DETTES IMPORTANTES

Tout montant, cultivateurs, marchands, industriels; paiements faciles. LE CREDIT ROYAL Enr., 17 rue St-Jean, chambres 1001-1002, MONTREAL. Téléphone: Main 11-40-1141. j. n. o.

ooo

### La photographie de la voix

On attend avec impatience à New-York les résultats pratiques de l'invention du docteur Lee de Forest sur la photographie de la voix.

Par une suite de transformations d'ondes sonores en ondes électriques et d'ondes électriques en ondes lumineuses, et vice-versa, et avec l'aide d'amplificateurs puissants, M. de Forest croit avoir résolu le problème. Sur l'écran, les acteurs parleront en même temps qu'ils joueront.

Théoriquement, ceci n'a rien d'impossible. Pratiquement, il faudra éviter le nasillement; notre oreille est plus facile à offusquer que notre œil, tant la voix humaine lui est chère.

### Le mark est mort

L'écroulement du mark a eu entre autres résultats celui de faire disparaître des transactions commerciales courantes le mot: mille. C'est du moins la Vossische Zeitung qui l'assure. C'est ainsi qu'un employé croirait être ridicule en demandant à son patron une augmentation de dix mille marks; il demande simplement une augmentation de dix. De même un négociant ne demande plus trois mille cinq cents marks pour une étoffe de laine par exemple, mais trois et demi. Une montre d'argent vaut de dix-huit à vingt-quatre. L'habitude de sous-entendre la parole mille est désormais entrée dans les mœurs. Il est peut-être prudents que les étrangers ne l'ignorent pas.

ooo

### Concert pour la Mi-Novembre

On nous apprend que les Demoiselles sont à organiser un grand concert pour la mi-novembre. Déjà elles se sont mises à l'œuvre et ne tarderont point à annoncer la date précise. Un drame et une comédie ont été mis à l'étude, nos actrices locales rivalisant de talent pour rendre leurs parties respectives.



## VOICI QUELQUES-UNES DES IDÉES SOUMISES AU GRAND CONCOURS DE \$1,000.00 DE LA FRONTENAC!

10 Septembre 1922.

Monsieur le Gérant du Concours  
Brasserie Frontenac, Limitée,

Montréal.

Loin de mon idée la prétention de décrocher un prix au Concours, je me contente de courir une petite chance, m'appuyant surtout sur votre indulgence, je me faufile sans bruit dans la cohue en vous assurant que si ma Muse n'a de meilleures cordes à sa Lyre elle n'est pas moins sincère dans son chant.

HONNEUR AU SUCCES MERITE DE LA BIÈRE FRONTENAC.

Que la bière soit douce, et claire, et bien couvée  
Que faite de bon grain, quelque temps conservée,  
Elle invite à la boire un gosier connaisseur  
Et dissipe la soif, sans peser sur le cœur.  
Telle est la Frontenac, universellement connue  
La meilleure entre toutes de celles que j'ai bues.

Avec mes salutations empressées,

HENRI D'EMARESE

Voyageur de la maison LAPORTE MARTIN Limitée  
584 Rue St-Paul Ouest, Montréal

14 Septembre 1922.

Monsieur le Gérant du Concours  
Brasserie Frontenac, Limitée.

Mon idée est pour annoncer la Frontenac Export Ale est de maintenir sa qualité supérieure, sa saveur et sa pureté, et chaque bouteille vendue est une annonce et un client de plus.

Votre dévoué,

EMILE AUDET

(Barbier) 843 Ste-Catherine Ouest, Montréal

A L'OEUVRE! ENVÓYEZ VOTRE IDÉE DÉS MAINTENANT! QUI VOUS DIT QUE CE NE SERA PAS L'IDÉE GAGNANTE? \$1000, pas un dollar de moins, seront donnés GRATUITEMENT en échange des meilleures idées sur la façon d'annoncer la FRONTENAC EXPORT ALE! Demandez la circulaire GRATUITE contenant de précieuses suggestions, que nous avons fait imprimer pour vous aider! Adressez vos idées au Gérant du Concours, Brasserie Frontenac Limitée, Montréal.

# La Southern Canada Power Company

offre à ses clients l'occasion de  
s'associer dans ses profits.



Dans le but de s'associer ses clients, la Southern Canada Power Company, Limited, leur offre l'occasion d'acheter ses Actions Privilégiées au taux de 6%, à raison de \$90 l'unité.

Votre argent placé sur cette base aura un rendement de 6.67%.

Cette offre n'est faite qu'aux clients, aux employés, ou aux membres de leurs familles, et pas plus d'une vente par famille.

La vente est limitée à un maximum de dix actions par acheteur—c'est-à-dire que le client pourra acheter de une à dix actions.

La vente durera un maximum de dix jours, mais, comme il est tout probable, la vente cessera, si les 2000 actions disponibles sont enlevées avant ce temps. Après cette vente terminée, l'on retournera tout argent reçu en surplus pour des actions.

Ceux qui achètent ces actions privilégiées de la compagnie, obtiennent ainsi un droit de propriété proportionnel dans la Compagnie Electrique de leur localité.

Sur chaque action, d'une valeur au pair de \$100, la compagnie s'engage à payer \$6 chaque année, à même ses recettes. Les dividendes sont payables, par chèque, tous les trois mois.

Lorsque vous désirerez obtenir de l'argent sur vos actions, vous pourrez les remettre à la compagnie qui s'engage à essayer de les revendre pour vous, moyennant une petite commission.

Nous croyons que les actions qui se vendent au prix de \$90 l'unité, auront une forte plus-value avant longtemps.

Toutes commandes pour ces titres, pendant qu'il y en a, peuvent être données à n'importe quel employé de la compagnie. Vous pouvez acheter au comptant ou par paiements échelonnés.

## Southern Canada Power Company Limited

## LA PRESSE CATHOLIQUE

Suite de la page 1.

jour où il aura compris la nécessité, tant au point de vue religieux que national, d'une presse propre, honnête, moralisatrice et crânement chrétienne ; du jour où il cessera de regarder le journal comme un simple recueil d'annonces et de potins ; quand il sera convaincu qu'il est aussi méritoire et plus patriotique de soutenir la bonne presse que de patronner un hôpital et qu'il est aussi salutaire et non moins pressant d'appuyer le bon journal que de bâtir des écoles ; alors ce peuple qui ouvre si facilement sa bourse aux œuvres de culte, d'éducation et de charité, n'hésitera pas à remplir envers la presse catholique des devoirs trop longtemps méconnus. Ce complément d'éducation s'impose, il est urgent.

Chez nous la presse catholique—j'entends par là les journaux et les publications de toutes sortes—tracts de propagande, revues, bulletins et brochures—chez nous, dis-je, la presse catholique existe. Reste encore à la soutenir, à la développer. (( Quiconque, disait Léon XIII, a vraiment à cœur le bien de la religion et de la société doit assurer le progrès de la bonne presse en proportionnant ses largesses à sa fortune : car l'œuvre a besoin de ces secours sans lesquels les résultats resteraient incertains et chétifs. )) Rien de plus évident pour qui connaît les lourdes charges qu'entraîne toute publication et les revenus substantiels qu'elle doit repousser pour sauvegarder sa dignité et son indépendance.

Que faire donc ? Tout d'abord user de prudence dans le choix des journaux qui pénètrent chez vous et fermer impitoyablement la porte à toute feuille dangereuse. Les parents ne soupçonnent guère les effets déplorables du journal qui traîne sur la table de famille. Si quelqu'un se permettrait de raconter devant les enfants l'histoire scabreuse du feuilleton, de tel fait divers, ou le simple canevas de la pièce à l'affiche ; s'il avait l'audace de mettre sous leurs yeux les photographies des étoiles du cinéma ou d'actrices lestement habillées, le père imposerait vite silence au polisson et lui montrerait la porte. Or, ce que le père honnête ne tolérerait pas d'un visiteur, il le permet inconsciemment au journal : inconsciemment ai-je dit, car l'homme se contente d'ordinaire de feuilleter les pages d'affaires sans s'occuper du reste, tandis que les enfants courent ailleurs, vers ce qui flatte la curiosité morbide et fouette les nerfs. Le chef de famille n'y pense pas !... C'est cependant pour lui un devoir de n'admettre au foyer que des journaux—quelles que soient d'ailleurs leurs sympathies politiques, pourvu qu'ils n'en soient pas esclaves—reconnus comme respectueux de la morale et d'une haute tenue, qui soumettent les nouvelles à un tirage sévère et gardent le souci de ne rien publier qui soit de nature à troubler l'âme des enfants.

Que faire encore ? Encourager le journal franchement catholique. L'esprit du peuple a besoin d'aliment ; or, c'est presque uniquement dans le journal qu'il le cherche. Aussi devient-il très vite sensible à lui, bon, indifférent ou mauvais. Il importe donc à notre avenir national et religieux, d'assurer à notre peuple une nourriture intellectuelle saine, réconfortante et chrétienne. Faisons pénétrer partout la bonne presse, donnons-lui notre abonnement, appuyons-la de notre prestige et de notre charité. Ah ! si les catholiques sincères pratiquaient le conseil que leur donne le Père Bissonnette, O. P., dans sa brochure : *L'Antidote contre la mauvaise presse*, (( s'ils donnaient en abonnements ce qu'ils dépensent dans une seule semaine en fantaisies )) ; si, aujourd'hui que tout le monde veut lire, ils prêtaient adroitement leurs revues, leur journal en signalant tel article ; si, à titre d'étrennes du jour de l'an ou de cadeau de fête, ils offraient un abonnement, quel appui, ils donneraient ! Ce sont là des moyens pratiques de soutenir efficacement la bonne presse en semant de bonnes idées ; et les bonnes idées produisent les bonnes actions. (( La bonne presse, disait Mgr Freppel, est une sorte de propagation de la foi à l'intérieur. )) Enrôlons-nous dans cette association et aux mille industries que nous suggérera notre zèle, ajoutons la prière.

Où, prions pour que les catholiques finissent par se convaincre qu'il y a quelque chose à faire. Une littérature déprimante et licencieuse s'étale aux vitrines de nos boutiques et dans les mains de nos filles ; des revues humoristiques, des journaux à sensation, exploitent la vanité de leurs lecteurs et leurs instincts sensuels et font à notre jeunesse des cerveaux vides et des cœurs gâtés : de mandons à Dieu que les parents chrétiens imposent à qui de droit plus de vigilance et de tenue. L'apostolat du journaliste catholique est noble, mais il comporte de douloureux sacrifices : supplions le Cœur de Jésus de soutenir les défenseurs de sa cause et de leur susciter de vaillants auxiliaires.

Employons-nous donc durant ce mois à soutenir la bonne presse, car, comme l'écrit le Père de la Brière ; (( Quiconque favorise directement ou indirectement, le progrès de la presse favorable à l'église, sa diffusion, sa valeur, son autorité, son regardement à tous égards, celui-là devient le coopérateur utile de la vérité qui sauve. ))

Rappelons-nous aussi cet hommage du *Catholic Register* de Toronto, hommage peut-être par trop élogieux, mais qui renferme un grave avertissement : (( Au Canada les Canadiens français supportent leur presse catholique de la façon la plus encourageante et la plus satisfaisante. C'est à cet appui généreux et intelligent de leurs quotidiens et de leurs hebdomadaires catholiques, qu'ils sont redevables de cette unité de front en face des attaques répétées des ennemis de leur race et de leur religion. Aussi longtemps que le Canada français appuiera énergiquement sa presse catholique, aussi longtemps, mais pas plus, il pourra être assuré d'avoir en mains une arme prête pour toutes les alertes, quand ses droits seront attaqués. ))

L. BONCOMPAIN, S. J.

## LE PARTI AGRAIRE ET LE CREDIT AGRICOLE

(Suite)

Dans toutes les villes du Dominion, et dans tout village qui se respecte, on aperçoit en place bien en vue au centre des affaires quelque édifice aux lignes imposantes, institution vénérable et vénérée entre toutes, objet des plus vives convoitises. réceptacle du plus précieux métal : c'est la banque. Combien d'heureux lui doivent l'accroissement de leur fortune ; car " on ne prête qu'aux riches ", veut le dicton ; combien d'infortunés, pour cette même raison, tournent vers ce point brillant leurs espérances vaines, n'étant point de ceux à qui l'on prête !

Tout a un peu changé au cours de ce dernier demi-siècle ; à l'antique bas de laine où nos ancêtres entassaient les gros sous, a succédé le livret de banque : substitution qui a rendu moins léger le sommeil des épargnistes. Autrefois, quand le petit trésor reposait au fond du tiroir, le moindre craquement répandait la terreur, à cause de la bourse plus ou moins à la merci des malandrins. Aujourd'hui, on peut dormir sur ses deux oreilles, pourvu qu'on ait déposé à une banque canadienne le fruit de ses labeurs. Mais de toutes façons, le numéraire est indispensable : rien ne peut fonctionner, rien ne peut être entrepris sans le secours du vil métal ; il est le nerf de la guerre et des affaires. De la dernière guerre on disait qu'elle serait gagnée par la nation qui pourrait y consacrer un dollar de plus que l'autre.

Et comme l'écrivait plaisamment Boileau, en ces phrases lapidaires :

- " L'argent, l'argent, dit-on, sans lui tout est stérile ;
- " La vertu sans argent est un meuble inutile ;
- " L'argent seul au palais peut faire un magistrat ;
- " L'argent en honnête homme érigé un scélérat. "

La culture ne saurait donc se soustraire à l'impérieuse nécessité de l'argent : étant à la fois terrienne et industrielle, elle a donc double motif de faire dépendre son succès des facilités de crédit ou d'argent.

L'agriculteur doit donc pouvoir compter sur un crédit raisonnable. C'est néanmoins un fait reconnu et de constatation générale que les banques telles que organisées ne peuvent répondre aux besoins particuliers de la classe agricole. Le témoignage d'un connaisseur en la matière résume parfaitement la situation : c'est M. W. T. Jackman, professeur d'économie à l'université de Toronto, qui écrivait ces lignes justement pensées, dans le bulletin des Institutions économiques et sociales de l'Institut international d'agriculture :

" Dans le développement de l'agriculture au Canada, un pays qui est essentiellement agricole, les mêmes tendances se sont manifestées que dans la plupart des autres pays, et de même que l'agriculture devient rapidement une industrie comportant l'application de principes pratiques d'affaires, il est nécessaire de fournir à ceux qui y sont engagés des facilités d'emprunts proportionnelles à leur crédit. Dans tous les pays il est admis que les systèmes de banques commerciales ne sont pas adaptés aux conditions spéciales de l'agriculture et c'est pourquoi des institutions se sont créées pour remplir ce besoin de crédit rural. "

Quels que soient les éminents services que les banques ont rendus au pays pour son développement, c'est surtout au point de vue commercial et industriel : l'agriculture n'a pu y trouver son profit ; d'où ralentissement universel dans ce domaine. Il ne faut pas trop s'en plaindre du reste, mais plutôt considérer comme heureux ce qui a déjà été fait, et que sans être destinées à promouvoir spécialement le développement agricole, ce qui n'était pas le but de leur fondation, les institutions bancaires ont encore leur part de mérite indirectement acquise. Il faut donc trouver quelque chose de plus conforme aux nécessités de la classe rurale. En effet, il n'est pas facile, par exemple, au cultivateur qui a besoin d'emprunt, d'opérer des remboursements à tous les 2 ou 3 mois, quand la récolte est manquée, quand la vente du foin ou du grain retarde, ou lorsqu'il contracte un emprunt destiné à construire une grange ou à des travaux importants ; ses recettes ne prennent pas régulièrement le chemin de la banque, comme cela se passe chez le marchand ; il y a des époques dans l'année où il touche peu d'argent, et ses périodes d'accalmie dans la recette concordent habituellement avec la plus grande activité dans la dépense. On conçoit qu'il n'est guère intéressant pour un homme d'affaires ainsi placé de contracter de lourds emprunts de banques, à gros intérêt, obligé toujours à des renouvellements obtenus grâce à des sacrifices et conditions pénibles : et parmi ceux qui pourraient encore emprunter dans ces conditions, beaucoup préfèrent ne pas s'y soumettre, laissant par là même souffrir et dépérir une partie de leur actif et se privant d'une foule d'avantages, et même de revenus.

Le cultivateur n'est donc pas véritablement chez lui à la banque ; on le trouve lent à rembourser ; on lui reproche son manque de ponctualité souvent, toutes choses qui valent à plusieurs d'être " black boulés ". Il n'en manque pas, tous les ans, de ces malheureux cultivateurs, faisant le tour des bureaux et des rentiers à la recherche de sommes que les banques n'osent plus ou ne veulent plus leur avancer : ils se sont créés un " mauvais nom " auprès des banquiers.

J. B. BOUSQUET

(à suivre)

## Hygiène

Suite de la page 2

pourront être enfouis dans le sol à une profondeur convenable dans le but d'enrichir ce sol.

Mercredi et Jeudi. — Nettoyage de l'intérieur de la maison, des murs, des fenêtres, des portes des planchers, du linge, etc.

Vendredi et Samedi. — Parure des environs de la maison. — Peinturer et blanchir s'il y a lieu, et mettre ordre au jardin, à la pelouse en préparation pour le printemps prochain, etc.

Durant ces deux derniers jours dans les familles concernées, on prendra des résolutions pour abaisser le taux de la mortalité infantile. Cette mortalité des petits enfants est une saignée nationale qu'il faut diminuer. Règles générales : l'enfant doit être nourri à heures fixes ; la quantité de nourriture à chaque repas doit être la même ; l'enfant doit avoir son bain régulièrement ; il doit être tenu proprement et vêtu convenablement, non pas emprisonné dans un maillot trop étroit, ni fatigué par un bandage trop serré ; sa tête ne sera pas enveloppée trop chaudement ; on lui donnera de l'air pur aussi souvent que possible, par des promenades fréquentes lorsque son âge le permettra. Lorsque l'enfant sera soumis à l'allaitement artificiel, on devra surveiller la provenance du lait, car, c'est souvent du lait impropre que proviennent les maladies de l'enfant. Toujours on consultera le médecin sur la manière d'élever l'enfant. Enfin on le tiendra éloigné des personnes atteintes des maladies contagieuses.

Cette semaine de santé, qui, dans la province de Québec, aura lieu du 8 au 14 octobre, la semaine prochaine, arrive dans un temps tout à fait opportun au moment où nous nous disposons à commencer les saisons froides avec toutes leurs rigueurs et leurs dangers au point de vue sanitaire. Nous allons, en effet, dans quelques jours, clore nos maisons, et, quoique l'on dise, l'aération de nos demeures sera parcimonieuse, car, la saison sera froide et les moyens de chauffage seront très dispendieux. L'air dans nos maisons ne sera probablement pas renouvelé aussi souvent que l'exigerait une hygiène rationnelle ; si, au moins nous avons fait un bon nettoyage, nous aurons chassé de nos demeures un grand nombre de germes contre lesquels notre santé n'aura pas à se défendre. Mais, cependant, il ne faudra pas oublier ce principe de toute bonne hygiène l'aération. Il faudra laisser pénétrer dans nos maisons et l'air et le soleil les bienfaiteurs et les protecteurs de la santé.

ooo

## Hoé ! Raquetteurs

L'assemblée annuelle des membres de l'Infatigable aura lieu lundi soir le 30 octobre dans les salles du club Philharmonique à 7 1/2 heures précises.

Par ordre

Le Comité

ooo

## Boulangerie à Vendre

Belle propriété, bon roulant, un commerce de 5000 pains par semaine à vendre à sacrifice. Cause : maladie. S'adresser à Arthur Barbeau, Casier p. 107, LAPRAIRIE, P. Q. R. C. au 3 nov. inc.